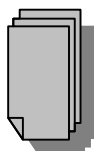

Comité Local
D'Information et de Suivi



RÉUNION
DU 21 novembre 2019

SOMMAIRE

Liste des présents et représentés	Pages 5 & 6
Présentation par M. Denis STOLF	Pages 7 & 8
Présentation du rapport	Pages 9 à 13
Questions	Pages 13 à 28



Annexe 1 : diaporama de la CNE

Membres du Clis présents ou représentés : Assemblée générale du 21 novembre 2019

Membres de droit

M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse, représenté par M. Bernard BILLARD

M. Christophe LANNELONGUE, Directeur de l'ARS Grand Est, représenté par Mme Céline PRINS

Parlementaires

M. Franck MENONVILLE, Sénateur de la Meuse, excusé

M. Michel RAISON, Sénateur de la Haute-Saône, représenté

Conseillers Départementaux de la Meuse

Mme Danielle COMBE, excusée

Conseillers départementaux de la Haute-Marne

M. Jean-Michel FEUILLET, vice-président du Clis

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du Clis

Mme Elisabeth ROBERT DEHAULT, représentée

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, excusée

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté par M. Dany EDOT

M. Laurent AUBRY, Maire de Saint Joire et Mme Sylvie LACUISSE (suppléante)

M. Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré

M. Daniel LHUILLIER, Maire d'Abainville

M. Louis LODÉ, Conseiller municipal d'Horville en Ornois

M. Stéphane MARTIN, Maire de Gondrecourt le Château, représenté par M. Didier POIROT

M. Denis STOLF, Maire de Tréveray, Président du Clis

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

M. Bernard ADAM, Maire de Poissons, représenté

M. Albert BARDY, Conseiller municipal d'Osne le Val

M. François Xavier CARRE, Maire de Delouze Rosières

Mme Henriette FOURNIER, Conseillère municipale de Montreuil sur Thonnance et

M. Francis FOURNIER (suppléant)

M. Henri FRANÇOIS, Conseiller municipal de Saudron

M. René PETITJEAN, Conseiller municipal de Cirfontaines en Ornois

Mme Marianne ROBERT GASSMANN, Conseillère municipale de Germay, excusée

Représentants des associations

M. François AUBERT, Sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne, excusé

Mme Corinne FRANCOIS, Bure stop 55

M. Jacques LERAY, CEDRA 52

M. Michel THOMAS, Fédération des chasseurs 55, excusé

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse

M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne

Représentants des syndicats salariés

M. Jean COUDRY, CFE CGC et M. Michel PELTIER (suppléant)

M. Jean-Paul FEVRE, CFDT 52

M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC

M. Charles VARIN, FO

Représentant les professions médicales

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

Représentants les personnalités qualifiées

M. Robert FERNBACH

Voix consultatives

M. David MAZOYER, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne, Mmes Dominique MER et Sarah DEWONCK

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Bonsoir à tous. Nous allons démarrer cette assemblée générale, qui normalement devait être consacrée au rapport n° 13 de la CNE. Les membres de la CNE nous ont avertis vers 15h00 que leur voiture de location n'était pas disponible. Alors effectivement, ne pas avoir de voiture de location sur Paris, c'est dommage. Nous sommes très déçus et contrariés. Nous avons un diaporama de ce rapport n° 13 qui a été présenté à l'Office Parlementaire. Nous allons donc vous le passer et pour le commenter, cela sera beaucoup plus difficile, c'est un état de fait et nous sommes désolés.

Il y avait 25 questions écrites qui sont restées pour l'instant sans réponse. Nous allons faire le maximum auprès de la CNE pour qu'ils nous envoient par écrit les réponses aux questions qui ont été posées, qui étaient très intéressantes. Voilà où nous en sommes. Nous allons vous passer le diaporama du rapport n° 13 et ensuite, nous parlerons un peu de l'actualité au niveau du CLIS. Nous terminerons par le pot de l'amitié.

M. Michel GUERITTE

Est-ce que l'on pourrait imaginer que la CNE fasse cette réunion dans les semaines prochaines ? Moi je suis prêt à les chercher avec un minibus. C'est le prétexte que l'on aimerait avoir.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Oui ce n'était pas un problème s'il fallait les chercher à la gare TGV.

Et pour les faire venir dans les semaines qui viennent cela va être un peu compliqué. Nous allons essayer de les avoir en début d'année, mais d'ici la fin d'année, c'est pratiquement impossible. On va faire le nécessaire pour qu'ils viennent.

Intervenantes

On s'en fout, on n'est pas « dupes » et on n'est pas « d'acc ». On conteste le rapport autant que cette Commission. Rappelons-le, cette Commission est indépendante. Parlons-en de l'indépendance ! Ces personnes qui sont en panne de voiture sont d'anciens directeurs de recherches au CNRS, en lien avec le CEA, un autre qui a aussi travaillé avec le CEA, un qui développe des coopérations scientifiques pour créer des nouveaux réacteurs de 4^{ème} génération, le Président de la société nucléaire européenne, beaucoup de scientifiques étroitement liés au nucléaire, et souvent payés par l'Etat. Et encore d'autres... Nous avons un beau spécimen : Claes Thegerström, PDG de SKB, chef du département du système de gestion des déchets radioactifs, qui travaille sur le projet de futur stockage des déchets à Forsmark...on lui avait préparé une petite médaille mais il n'est pas là ! On ne va pas pouvoir lui remettre et c'est vraiment dommage !

Nous contestons ce rapport autant que cette commission, qui en plus n'est pas là !

On prend la parole, nous sommes désolées mais on a fait plus de deux heures de route pour voir cette commission qui n'est pas là !

On voulait vous dire ce que l'on avait préparé parce que c'est bien dommage d'avoir préparé pour rien.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

C'est pour cela que je vous ai laissé parler. On leur transmettra votre mécontentement. On ne peut pas vous en dire plus aujourd'hui.

Intervenantes

Comment peut-on s'en remettre à des décisions prises par des générations qui se fichent éperdument de nos devenirs à nous ? Ils seront où quand les travaux commenceront ? Ils ne sont même pas capables d'être là aujourd'hui.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Cela sera dans le rapport. Merci pour votre intervention.

Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

C'était une petite mise en bouche qui n'était pas dans le rapport de la CNE il faut bien le dire.

La CNE présente toujours son rapport devant l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques. C'est la première présentation publique, ensuite il nous est adressé et ils viennent le présenter, sauf aujourd'hui.

Dans la présentation qu'ils ont faite à l'Office, il y a un rappel historique que tout le monde connaît. Puis, il y a ce qu'il y a dans le rapport mais très résumé. A savoir un avis sur les connaissances acquises par l'Andra globalement avec les recherches dans le laboratoire, qui constituent un socle solide. La Commission constate que l'Andra dispose des éléments scientifiques et techniques nécessaires à un dépôt de la DAC (Demande d'Autorisation de Création) en 2020. Et puis, un petit commentaire que l'on trouve assez souvent dans le rapport : la Commission attire l'attention sur l'extrême complexité des procédures administratives préalables à la construction et à la mise en exploitation de Cigéo. Ensuite ils parlent du plan directeur d'exploitation, rédigé par l'Andra, qui peut servir de base à la définition des principes de la gouvernance du projet de stockage, en prenant des avis auprès de différents partenaires. La CNE demande à ce qu'un organisme spécifique soit créé pour établir les règles de gouvernance, à partir de ce que propose l'Andra et des avis qui pourraient être émis à la lecture du PDE.

Ce sont ensuite des recommandations qui concerne l'Andra principalement au cas ou le projet de stockage serait autorisé, avec son intégration dans le tissu local. C'est la responsabilité de l'Andra vis-à-vis des maitres d'œuvre et des sous traitants.

C'était tout sur le projet de stockage pour cette présentation, mais on en trouve un peu plus dans leur rapport.

Ils parlent ensuite des déchets de faible activité TFA pour lesquels il y a déjà des solutions. En revanche, pour les faible activité vie longue FAVL, ils constatent qu'il n'y a pas de solutions identifiées à l'heure actuelle. Ils le regrettent.

Concernant la programmation pluriannuelle de l'énergie, il y a eu un débat public l'année dernière en 2018 qui est passé un peu inaperçu. Et puis dans les conclusions qui ne sont pas définitives, ils constatent que le programme dédié à des réacteurs de 4^{ème} génération n'avance pas ; ils parlent même de recul et que cela pose un problème pour les recherches qui étaient menées sur la transmutation. Ils constatent également qu'en l'absence de réacteurs à neutrons rapides, les stocks de MOX usé augmentent avec des problèmes d'entreposage derrière. Et que pour consommer tout cela, il faudrait d'autres EPR.

Cette politique augmenterait aussi l'inventaire des déchets HAVL puisque cela dégagerait plus d'actinides mineurs.

Ils estiment que la programmation pluriannuelle de l'énergie ne permettra pas d'atteindre les objectifs de la loi de 2006 et que cela pose un problème, au niveau de la gestion des matières et des déchets radioactifs.

Elle souligne aussi le risque de perte de compétence sur les réacteurs à neutrons rapides, alors que la France était plutôt en pointe, et sur la physico-chimie des actinides.

Ils parlent des développements éventuels plus récents : un nouveau type de réacteur modulaire de faible puissance et puis aussi la transmutation par laser, en soulignant que pour arriver à une démonstration industrielle, il y a beaucoup d'étapes et que cela prendrait beaucoup de temps : construction du laser, développement d'une nouvelle filière à partir de réacteurs à sels fondus et puis d'une filière industrielle de séparation en ligne des produits de fission à vie longue et des actinides mineurs.

Il y a un panorama international assez succinct. Ils indiquent que la Finlande en est à la phase de construction. Elle parle de projet très avancé en Suède, mais j'ai discuté récemment avec un expert suédois, qui me disait que le gouvernement est en train de réfléchir à la décision qu'il allait prendre et que rien n'indiquait pour l'instant qu'il serait immédiatement favorable.

Ils parlent ensuite de processus long, avec cette dernière phrase : il convient d'être persévérant pour éviter un enlisement des dossiers qui auraient pour conséquence de reporter la charge des déchets sur les générations futures.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Merci Benoît. Effectivement, de lire comme cela les diapositives de la CNE, ce n'est pas spécialement dynamique. Sachez que le rapport est à votre disposition si vous avez besoin d'un rapport papier. Vous verrez que dans ce rapport n° 13, la CNE donne quitus à l'Andra de pratiquement tous les travaux. Ils émettent encore quelques doutes sur les déchets de moyenne activité à vie longue, c'est-à-dire les futs bitumineux, et disent : « il faut encore continuer les expériences pour que ces futs puissent être enfouis ». Voilà où nous en sommes. Désolé pour cette présentation plus que succincte et pour répondre à M. Gueritte, nous allons essayer d'avoir la CNE, pas pour la fin de l'année mais début de l'année prochaine ; au moins qu'ils viennent s'expliquer sur leur rapport.

Mme Corinne FRANCOIS, Bure stop 55

Ce serait bien que la CNE mette à jour son dossier parce qu'il y a une année de décalage entre ce qu'elle étudie et l'actualité et j'ai relevé énormément de choses sur lesquelles il y a eu des changements. Donc, si c'est pour venir présenter un truc qui est « has been », qui est dépassé et déjà que ce rapport est d'une pauvreté absolue, ce n'est pas la peine de venir. J'ai regardé les rapports de 2011, 2014, 2018. En 2017, il y avait quand même des points étudiés avec pas mal d'incertitudes levées. Là, en fait, la CNE s'est dit que ce n'était pas la peine de venir à Joinville. Tout va bien, on donne notre satisfecit : « la roche va bien, le Callovo va bien, tout va bien », et ils n'ont pas envie de se déplacer.

Par contre, cela serait bien que le CLIS fasse un courrier pour dire que l'on n'est pas très content de leur manière de ne pas venir présenter leur dossier, même si il est bourré d'incertitudes. On avait pas mal de questions à poser.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Des questions à poser, effectivement il peut y en avoir. Nous allons les noter et demander à la CNE de nous répondre. Il y avait déjà certaines questions qui avaient été posées. Je vous les donne en suivant, il y en a 28.

Question 1 : quelle est la position de la CNE sur la revue internationale sur les bitumes qui vient de paraître ?

Question 2 : la CNE redoute-t-elle que la complexité des procédures administratives mette en péril le projet s'il était validé ?

Question 3 : la CNE pense-t-elle obtenir les infos demandées sur les propriétés hydromécaniques de la zone endommagée dans l'unité silto-carbonatée avant l'instruction de la DAC par l'ASN ?

Question 4 : quelle date limite pour la CNE pour obtenir les résultats sur la maîtrise des risques ATEX dans les alvéoles Haute Activité ?

Question 5 : le présent rapport porte plus sur des questions administratives, de procédure, de gouvernance. La CNE estime-t-elle globalement que les démonstrations scientifiques de sûreté sont suffisantes ?

Question 6 : selon la CNE, que doit comporter le programme de recherche de la phase pilote ?

Question 7 : vous faites remarquer que pour les verres nucléaires, les mécanismes fondamentaux des phénomènes de radiolyse ne sont pas tous connus, et que, jusqu'à aujourd'hui, aucune mesure n'a été faite sur un verre industriel. Vous citez les problèmes de l'auto-irradiation, des rayonnements alpha, des débits de dose, qui n'ont jamais été quantifiés. Pourquoi n'écrivez-vous pas qu'il ne faut pas les enfouir ?

Question 8 : vous demandez à l'ANDRA une justification des propriétés favorables du COx du point de vue de l'architecture du stockage, du comportement thermo-hydro-mécanique (THM) de la roche, de la faisabilité technologique des composants du stockage.

Vous demandez à l'ANDRA une amélioration de la connaissance de la géométrie de la flexure présumée, une amélioration de la représentation des horizons poreux de

l'Oxfordien, et la réduction des incertitudes sur la perméabilité et la rigidité du COx pour éviter la fracturation.

Comment pouvez-vous alors faire confiance en l'excellente aptitude du Callovo-Oxfordien en tant que barrière géologique, pour isoler les déchets, puis confiner les radionucléides pendant un million d'années ?

Question 9 : comment pouvez vous affirmer que le socle des connaissances scientifiques et techniques acquises par l'ANDRA est solide, et que l'ANDRA dispose des éléments scientifiques et techniques nécessaires pour envisager un dépôt de la DAC en 2020, en s'appuyant sur des propriétés stables de la nature, alors que l'ANDRA a avoué l'impossibilité de mener à bien le calcul d'impact dans l'administration de la preuve, et donc faire reposer sur un faisceau d'arguments la maîtrise de l'évolution du stockage ?

Question 10 : comment pouvez-vous accepter ce riche feuilleton de science fiction jalonné de PHIPIL (phase industrielle pilote), de APS (Avant Projet Sommaire), de APD (Avant Projet Détaillé), de DOS (Dossier d'Options de Sécurité), de DAC (Demande d'Autorisation de Création), de PDE (Plan Directeur d'Exploitation), de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) ? Ne seriez-vous pas un peu dupes vous-même ?

M. Michel GUERITTE

C'est du Gueritte.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Très bien.

Question 11 : pourquoi continuez-vous à affirmer que le stockage géologique est la solution de référence dans quasiment tous les pays dotés d'un programme nucléaire, alors que votre intéressante analyse (de la situation en Belgique, Canada, Espagne et Royaume-Uni) montre que ça ne marche pas ? Et il faut rappeler que tous les enfouissements de déchets en profondeur sont jusqu'à ce jour, des catastrophes : ASSE II, WIPP, STOCAMINE...

Question 12 : vous expliquez qu'il y a des incertitudes dans l'estimation de la production d'hydrogène, qui est fonction des types de colis, de leur âge, de la corrosion anoxique, de la radiolyse, des processus chimiques, des masses d'acier et des surfaces développées.

Vous attirez l'attention sur la complexité du dispositif imaginé (le blanketing à l'azote), avec un risque de défaillance des dispositifs actifs. Vous avouez qu'il y a un risque hydrogène lors de la réouverture d'un alvéole. Comment pouvez-vous alors écrire que l'Andra a réussi à démontrer sa maîtrise du risque hydrogène ?

Question 13 : la réversibilité n'est pas financée. Comment pouvez-vous aujourd'hui imaginer un instant que les 6 ou 7 générations futures puissent y recourir ?

Question 14 : une réversibilité sans récupérabilité est une escroquerie. Comment pouvez-vous croire que l'on puisse remonter les colis 99 ans après leur descente, à raison de 6 colis par jour ?

Question 15 : en 2014, le coût était de 33,8 milliards d'€. En 2016, par arrêté ministériel, il a été ramené à 25 milliards d'€. Comment pouvez-vous écrire qu'il était nécessaire que l'Andra procède à une baisse substantielle des coûts, tout en conservant la sécurité, la sûreté et la réversibilité comme principes non négociables ?

Question 16 : pourquoi n'avouez-vous pas que le devis de 25 milliards d'euros n'est pas réaliste, et que les financements sont insuffisants ?

Question 17 : la Cour des comptes et Greenpeace viennent de démontrer qu'EDF a largement sous-estimé les volumes des déchets HA et MA-VL, donc l'explosion des coûts. La réalisation de Cigéo est déjà dépassée avant même d'avoir vu le jour. Comment pouvez-vous cautionner un tel projet ?

Question 18 : vous reconnaissez et encouragez les initiatives d'accompagnement économique du territoire et des entreprises locales. Comment des "sages" comme vous peuvent-ils accepter cet achat des consciences en provenance des GIP, de l'ANDRA, d'EDF, du CEA ou d'ORANO, qui ne sont autre qu'une forme de prostitution industrielle ?

Question 19 : il y a des différences culturelles et sociétales entre les pays nordiques et la France méditerranéenne. Le Français n'a pas la même confiance envers les autorités. Pensez-vous que l'ANDRA parviendra à imposer le projet Cigéo à BURE ?

Question 20 : la liste des expériences et des vérifications qui seront entreprises après le dépôt de la DAC est importante. Pourquoi ne pas attendre ? Pourquoi cette précipitation ?

Question 21 : vous soulignez que les processus de décisions sont souvent très longs et qu'il convient d'être persévérant pour éviter un enlisement des dossiers qui aurait pour conséquence de reporter la charge des déchets sur les générations futures. Ne serait-il pas mieux d'attendre et de leur laisser un poison en surface et non un poison non-enfouissable et qui tôt ou tard remontera à la surface ?

Question 22 : pourquoi ne trouve-t-on pas dans la longue liste des auditionnés, quelques entités indépendantes comme GLOBAL CHANCE, Greenpeace et FNE, et quelques experts indépendants comme Bertrand THUILLIER ?

Question 23 : L'ASN, l'IRSN, l'Andra et d'autres doutent. Comment vos rapports peuvent-ils être, au mépris du doute scientifique, un tel plaidoyer pour l'enfouissement ? Sur quels fondements scientifiques vous appuyez-vous pour étayer vos certitudes, alors que le WIPP aux USA, Asse en Allemagne, Stocamine en Alsace, montrent les limites de ce type d'enfouissement ?

Question 24 : l'hydrogène peut à une certaine concentration provoquer une explosion. Quelles garanties pouvez-vous donner à la population que les systèmes d'extraction seront opérationnels pendant des milliers d'années ?

Question 25 : selon votre rapport, le nucléaire va générer de telles quantités de déchets que les capacités des centres de stockage seront insuffisantes (on parle

même d'en créer de nouveaux). Pour limiter ces quantités, vous préconisez l'élaboration d'un « seuil de libération » qui permettrait de réutiliser les matériaux contaminés. Ne va-t-on pas banaliser et augmenter la radioactivité du territoire ?

Question 26 : vous évoquez, page 63, l'épaisseur limite du Callovo-Oxfordien. N'est-ce pas une prise de risque supplémentaire pour la sûreté du stockage ?

Question 27 : l'ANDRA a fait le choix d'une descenderie en Haute-Marne pour descendre les déchets. Approuvez-vous ce choix et pourquoi ?

Question 28 : l'annexe au projet de loi de finances pour 2020 préconise la disparition de la CNE. Votre contrat pour la banalisation de l'enfouissement et l'aide au choix des gouvernants est-il achevé ?

Voilà les 28 questions qui sont posées par écrit. Nous allons donc demander à la CNE ou de venir y répondre ou de nous y répondre par écrit. Par contre, si vous avez d'autres questions à rajouter, nous sommes à l'écoute et nous les prenons en note.

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse

Est-ce que les questions ont été transmises à la CNE ?

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Les questions ont été déjà expédiées il y a trois semaines ou un mois pour les premières qui sont arrivées.

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse

C'est peut-être pour cela qu'ils ne sont pas venus.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Si vous avez des questions supplémentaires à faire passer à la CNE, n'hésitez pas ! Ou vous pouvez encore nous les envoyer, il n'y a pas de temps de perdu.

Mme Corinne FRANCOIS, Bure stop 55

J'ai une question par rapport à la situation internationale. Je trouve assez frappant que depuis le départ, la CNE minimise complètement ce qui se passe en Suède, qui a déposé sa demande d'autorisation de création du site en 2011 et depuis 2018, le gouvernement suédois a tout bloqué dans la mesure où des ONG, des experts indépendants ont mis en évidence que les conteneurs en cuivre n'allaient pas tenir le choc et allaient se corroder très très vite. Ce qui veut dire que c'est la base de l'enrobage, l'emballage des déchets, tout est à refaire. Ce qui est troublant, dans le rapport de la CNE, je pose la question : « pourquoi dites-vous que le processus d'autorisation du site du stockage définitif se poursuit sans obstacle particulier à ce stade ? ». Je voudrais savoir à quel stade nous sommes et s'ils se situent en 2018 ou en 2019 ? Le gouvernement est censé demandé l'opinion de l'autorité de radioprotection et cela est quand même incroyable dans la mesure où l'autorité de sûreté nucléaire a obligation de rendre

un rapport. Et puis la cour environnementale ne devrait pas être sollicitée à nouveau puisqu'elle a déjà rempli son rôle dans le processus de décision. En fait, pourquoi tout le processus en Suède est bloqué, c'est parce que la cour environnementale a démontré qu'il y avait un gros souci sur les conteneurs, c'est-à-dire le cuivre qui n'allait pas tenir le coup et qui allait se corroder très vite. Pourquoi la CNE dit-elle aujourd'hui que cette cour qui fait quand même partie des instances décisionnelles ne devrait pas être sollicitée à nouveau ?

Ma question est la suivante : « pour qui travaille la CNE ? est-ce qu'elle travaille en toute indépendance ? Pourquoi est-ce qu'elle masque qu'en Suède, qui est quand même présentée comme le pays le plus avancé sur la voie du stockage géologique aujourd'hui, tout est remis en question ? ». Benoît Jaquet en a parlé aussi. On a beaucoup de mal à trouver en France des informations là-dessus. Y-a-t-il un espèce d'omerta ? J'ai déjà interrogé M. Mazoyer en CA du CLIS et je n'ai pas eu de réponse par rapport à cela et qu'il n'était pas bien au courant de ce qu'il se passait. J'ai fait un petit peu de recherche et il se trouve qu'aujourd'hui, l'Andra suédoise a retravaillé sur cette histoire de corrosion du cuivre et elle devait remettre des conclusions en janvier 2018 et les a remises en avril. Le gouvernement suédois a dit qu'il fallait encore revoir la copie. Il devait y avoir une nouvelle copie en septembre 2019 et aujourd'hui rien n'est avancé parce que finalement, le cuivre, à moins de faire des miracles, ne retiendra pas la radioactivité longtemps. Effectivement, le gouvernement suédois va devoir revoir complètement le processus et peut être que le stockage géologique en Suède risque bien de ne pas se faire ou d'être repoussé complètement. Si des personnes de l'Andra sont là, elles peuvent nous répondre et ont peut être des éléments. C'est quand même très important puisque ce qui se passe en Suède, c'est aussi ce qui se passe un petit peu en France. J'ai lu cet après-midi, un rapport de l'ONG MKG qui réunit de nombreuses ONG environnementales qui suivent de très près le dossier et qui sont en train de mettre en doute les rôles de l'autorité de sûreté nucléaire et de l'Andra suédoises SKB, qui semble refaire des tests avec le cuivre mais en faussant les données. Cela me fait penser à ce qui s'est passé au niveau de la géothermie. Le stockage géologique en fait qui est présenté comme la solution, nulle part au monde elle n'est mise en fonction. En Finlande, c'est pareil, ils disent qu'en Finlande, c'est très avancé et on va enfouir... Non ! En Finlande pour l'instant, c'est uniquement une usine d'encapsulation des déchets qui est en cours. Sauf que c'est le même principe, ce sont les déchets HA qui sont mis dans des conteneurs en cuivre et ce qui se passe en Suède, on ne voit pas pourquoi cela ne serait pas la même chose en Finlande, c'est-à-dire la corrosion de ce fameux cuivre.

Que ce soit dans le monde, en France, ou dans les autres pays, on n'est pas prêt de pouvoir prouver que le stockage géologique est la solution et que cela va tenir.

C'est quand même dommage que la CNE ne soit pas là ce soir pour répondre à des questions excessivement précises et qu'au niveau international, ils arrivent maintenant à parler vrai et arrêter de masquer les réalités comme cela. C'est assez insupportable. On nous prend peut être pour des gens qui ne comprennent rien mais on n'est pas si bêtes que cela ! On n'est pas des blaireaux !

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Nous allons bien sur transmettre. D'autres questions ?

L'Andra n'a pas plus d'informations ?

Mme Corinne FRANCOIS, Bure stop 55

J'avais une autre question par rapport au COX, c'est-à-dire le Callovo Oxfordien. Au niveau de la composition du sous-sol, de l'argile, il y a des experts indépendants qui disent qu'il y a des marnes schisteuses et que ça peut se dissoudre très vite et que l'argile, ce n'est pas comme dans l'imaginaire collectif, totalement impénétrable et ça retient l'eau, non. Le sous-sol qui est exploré actuellement par l'Andra n'est pas homogène et pourrait comporter des marnes qui posent de sérieux problèmes, parce que c'est soluble et cela ne retiendrait pas longtemps la radioactivité. Je voudrais savoir si la CNE peut se mettre à jour là-dessus ?

M. Michel GUERITTE

Ce rapport de la CNE va dater encore plus si on les voit au mois de février. Les dernières nouvelles que j'ai par un GT, ce groupe de travail avec quelques copains qui sont dans nos systèmes d'échanges de mail, c'est qu'apparemment l'Andra ne va pas déposer sa DAC maintenant, ni en 2020, dans très longtemps ! M. Mazoyer, je suis sûr qu'il le sait. On est sûr qu'ils ne sont pas en train de le faire puisqu'ils sont partis sur un entreposage à Bure. A l'évidence, eux-mêmes sont conscients qu'ils ne sont pas foutus de faire un trou et de nous rassurer. Ils sont quand même pas si idiots que ça et pas si criminels que ça ! S'ils décidaient de descendre maintenant comme ils l'ont décidé, ce serait un futur crime contre l'humanité. Ce qui est à peu près sûr, c'est que l'on va faire de l'entreposage, comme me l'a expliqué M. Laponche ; on est parti sur du béton qui tient 100 ans, 300 ans, on va stocker tout ça et puis ce sera les générations futures qui décideront de descendre ou pas descendre. C'est un point important.

L'histoire des bitumineux m'angoisse un peu plus parce qu'il serait prévu de les amener à Bure et de les bricoler à Bure. Et cela n'est pas bon pour les gens autour au niveau respiratoire. Il est possible que ça reste à La Hague parce que à La Hague, si l'on arrête le retraitement des déchets nucléaires, on a une belle usine qui ne sert plus à rien. Si on arrête le nucléaire demain, même dans dix ans, c'est possible à partir du moment où le nucléaire va coûter plus cher que l'éolien et autres, on n'est pas fous ! Entre deux carottes qui se ressemblent, on achète la moins chère ! On est parti sur de l'entreposage et croyez-moi, si ce n'est que de l'entreposage, on peut encore dire : « les générations futures décideront ». Au moins, on aura empêché cette décision que je trouve complètement aberrante de dire : « pourquoi décider aujourd'hui que l'on va faire ça ». On ne descend rien avant 2050, 2075. Pourquoi cette précipitation ? Et cette question a été posée.

Il faut peut-être changer nos objectifs en pensant à cela et je pense avoir des communications là-dessus assez prochainement, parce que l'Andra ne va pas pouvoir le taire longtemps. Et au niveau du transport, je termine, tous les efforts de l'Andra de fabriquer des rails de chemin de fer, d'élargir les routes et de faire en sorte que ces putains de déchets arrivent ici. Ils ne font que cela en ce moment.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Est-ce que l'Andra a une réponse à apporter à M. Gueritte ?

M. David MAZOYER, Directeur du site Meuse/Haute-Marne

Bonsoir. Effectivement, l'exercice est un peu compliqué ce soir, puisque les questions étaient pour la CNE. Je ne répondrai pas aux différentes questions sur lesquelles la CNE pourra se prononcer dans un processus à voir avec eux. Il y a des questions un peu plus spécifiques et quelques éléments que je voulais dire. Effectivement, il y a un problème de calendrier au niveau des rapports et des présentations.

A la demande du CLIS, j'ai organisé avec les experts de chez nous, la réunion technique annuelle d'échanges en fin d'année. On a organisé une séance de travail le 9 décembre, qui permettra de vous donner des actualités techniques les plus récentes et qui correspondent aux différentes questions que vous avez pu poser au cours de l'année sur ces sujets là, dont un certain nombre croisent ceux de la CNE. Cela était un premier élément de calendrier.

Sur les questions plus précises à l'Andra, il faudrait que je discute avec M. Gueritte, je ne sais pas exactement à quoi il fait allusion. Il est clair que l'Andra n'a en aucun cas des projets cachés d'entreposage à Bure. Je pense que c'est sans doute ce à quoi Michel Gueritte fait allusion, c'est qu'effectivement, on précise bien que la réversibilité du stockage géologique pendant la phase d'exploitation lui confère les mêmes propriétés qu'un entreposage pendant les premières décennies d'exploitation, avec, vous l'avez dit aussi tout à l'heure, une difficulté croissante : plus on arrive vers la fin du stockage, plus c'est difficile de remonter les colis. Parce que ne serait-ce que plusieurs décennies pour les descendre, nécessiteraient plusieurs décennies pour les remonter. Ce sont des choses qu'on développe par des échanges qui ont eu lieu lors du PGNMDR. C'est peut être ce à quoi fait allusion M. Gueritte, mais en aucun cas des projets cachés, d'entreposage en surface à Bure ou de traitement. Il ne faut pas confondre les choses et je tenais à le dire.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Merci M. Mazoyer. S'il y a encore d'autres questions, n'hésitez pas.

Mme Corinne FRANCOIS, Bure stop 55

Une question par rapport à la phase pilote. Est-ce que la CNE a de réelles informations sur ce que recouvre cette phase pilote ?

Hormis être une vaste opération pour combler et cela peut se comprendre, peut être les entreprises du bâtiment, c'est-à-dire le BTP lourd ; il y en a environ pour 5 ou 6 milliards d'euros pour les infrastructures lourdes, du béton, du béton, du béton... Qu'est-ce que cela recouvre comme expérimentations au niveau de la gestion des déchets nucléaires ? C'est quand même assez troublant. Cela s'appelle PHIPIL.

Cela serait bien d'interroger l'Andra puisque nous sommes en AG, par rapport exactement à ce que pourrait être le cahier des charges de cette phase pilote, qui a été lancée comme une grande idée en 2016. Qu'est-ce que cela veut dire au juste ?

Est-ce qu'on lance une phase pilote comme on lance une bouteille à la mer, c'est-à-dire sans consulter personne ? Investir autant d'argent dans du béton et des infrastructures en Meuse et en Haute-Marne, c'est quand même au détriment de la recherche, au détriment d'autres solutions. Cela veut dire une annexion de notre territoire. Est-ce que cela ne demanderait pas un vrai débat public ? Une vraie concertation ? Quel est le cahier des charges précis ? Si la CNE a aussi des infos derrière cette phase pilote ? On ne trouve des informations nulle part sur cette phase pilote. Peut-être M. Mazoyer peut-il nous répondre ?

Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Cela fait partie des questions qui sont posées. Ce n'est pas la CNE qui devra déterminer ce qu'est la phase pilote. D'ailleurs on ne sait pas exactement qui doit le déterminer. L'Andra va certainement faire des propositions, mais ensuite, cela se discute avec l'Autorité de sûreté et puis un groupe de travail qui devrait se mettre en place l'année prochaine avec l'IRSN et qui associerait le CLIS et des experts, non institutionnels comme l'on dit maintenant, pour réfléchir notamment à ce que devrait contenir la phase pilote.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

J'avais une question. Je ne sais pas si elle a été posée. Cela concerne les aménagements autour du futur site Cigéo. Vous savez que l'on souhaite, les deux départements, les deux collectivités, les deux communautés de communes, développer un aménagement industriel autour de Cigéo. Et notamment vous savez qu'il y a déjà eu Syndièse et demain, le projet Cicéron qui peut être verra le jour et autour aussi du transformateur RTE. Il y a des intentions de développement économique industriel autour de ce projet Cigéo. Ma question est toute simple : savoir si cela est compatible d'avoir le stockage de déchets à proximité d'industries qui ne sont pas anodines. Cela ne pourrait pas être à terme une poudrière ?

M. Michel GUERITTE

C'est aussi compatible qu'Unitech.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Quelques informations générales.

Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

J'indique que le débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR), s'est achevé en septembre et que les conclusions vont être rendues publiques lundi prochain. Quelques membres du CLIS seront présents et puis nous en parlerons dans la prochaine Lettre du CLIS.

Je signale également, mais M. Mazoyer l'a déjà fait, la journée du 9 décembre. Tous les membres du CLIS ont reçu un mail assez récemment avec un programme, qui comprend notamment un point sur la question des bitumes.

La dernière chose, suite à la question de Mme François, c'est la mise en place d'un groupe de travail avec l'IRSN pour préparer l'instruction de la DAC, balayer tous les points pour lesquels demeurent des incertitudes et essayer de faire un peu ce qui a été fait lors du débat public, avec ce qu'ils ont appelé la démarche de clarification des controverses. Essayer de voir les positions des uns et des autres sur ces points précis, pour avoir un document relativement synthétique et lisible, qui permettra de se préparer tout simplement à la lecture d'un document tel que celui que déposera l'Andra le jour venu.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

D'autres questions ?

M. Jacques LERAY, CEDRA 52

J'ai deux questions. La première a trait au développement économique de la région. Ce qui me désole un petit peu, systématiquement cela est lié au nucléaire. On a échappé au bison de Derichebourg, on est en train de se battre contre une laverie Unitech qui rejettera des rejets liquides radioactifs dans la Marne. Dans la période où l'eau est une richesse extraordinaire, cela me paraît dommage de faire ça. Et lié à cette interrogation par rapport au développement économique lié à l'industrie nucléaire de la région, je voudrais savoir quand va commencer le point zéro sanitaire sur lequel on a travaillé pas mal de temps. Si on attend trop longtemps, il y aura tellement de radioactivité partout que le point zéro aura à peu près les chiffres de Tchernobyl.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Je crois que l'on va pouvoir répondre tout de suite.

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

Bonsoir. Pour le point zéro, la comitologie est en cours de mise en place. Vous avez peut-être vu qu'il y avait un appel à candidature par Santé publique France pour le conseil scientifique. On espère mettre en place les organes de gouvernance et commencer le projet en début d'année 2020. Néanmoins, pour vous répondre, et suite à l'exposé que j'avais fait à la dernière assemblée, en fait on va requêter sur les données du système national des données de santé et sur des années antérieures. On aura un état des lieux des pathologies que l'on va rechercher sur les années avant. Donc même si on commence, entre aujourd'hui ou demain, il n'y a pas d'enjeu, puisque l'on va aller requêter les années qui nous intéressent pour faire un vrai état de référence. Là où il y a un enjeu, c'est plus sur l'enquête de santé perçue, le côté qualitatif que nous vous avons présenté mais où là effectivement cela va débiter incessamment sous peu.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Merci Céline.

M. Michel GUERITTE

Il n'y a des places dans ce comité que pour des médecins ? Je ne pourrais pas candidater ?

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

Il faut aller voir sur l'appel à projet qui est relayé sur le site du CLIS de Bure. Il y a plusieurs typologies de compétences qui ont été visées. Ce n'est pas que des médecins. Mais je ne connais pas votre parcours.

M. Michel FRAICHE

J'aurais voulu s'il vous plait vous parler de tous les transports de matières nucléaires des déchets qui vont sillonner la région et plus particulièrement le sud du département. Une ligne de chemin de fer va être instaurée entre Nançois/Tronville et Gondrecourt le Château. Une autre va être édifiée entre Gondrecourt et le dépôt de déchets radioactifs de Bure. Ces convois incessants de castors, de matériel, de grues, de camions entre ces points et le dépôt de déchets de Bure vont occasionner ou occasionneraient une gêne terrible pour la population. N'oublions pas que les castors, bien qu'ils soient bien protégés, émettent tout de même une radioactivité ; à peu près, à 5 mètres aux alentours. Les convois ferroviaires vont passer à quelques mètres des maisons. Rendez-vous compte de l'indisposition des populations. Personne bien entendu n'y a pensé, sauf l'Andra qui continue à vouloir une autorisation du gouvernement pour ouvrir ce chantier. Or, tout le monde sait bien que, avec tous les frais qui ont été occasionnés, il y en a à peu près pour 15 ou 20 milliards de nouveaux francs, vous pensez bien que de toute façon, on ne peut pas maintenant s'autoriser à arrêter le chantier, à cause des frais qui ont été déjà engagés. Donc, la population va devoir supporter tous ces inconvénients. Remarquez, elle ne peut pas faire autrement puisque tous les maires des communes ont reçu pas mal d'argent, disons qu'ils ont été achetés par l'Andra pour rénover les trottoirs ou faire des salles multifonctions. Maintenant, c'est difficile de refuser. Alors, je vous pose la question : est-ce que vous appréhendez maintenant ce qui va se passer pour ce pauvre sud du département qui va bientôt être à l'image de ce qui s'est passé à Verdun pendant la première guerre mondiale ? Je vous remercie.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Merci à vous monsieur.

M. Jean-Michel STIEVENARD, garant de la concertation sur le projet de stockage

La préoccupation qui vient d'être formulée me donne l'occasion de rappeler qu'effectivement, le problème des transports vers le site et du site vers l'extérieur, des engins, des matériaux... est un vrai problème qu'il faut mettre au débat public. Et je vous assure qu'il y aura une concertation particulière sur ce thème qui aura lieu dans le courant de l'année 2020, probablement dans la deuxième partie de l'année. Et il y aura un garant de concertation qui sera

nommé expressément sur ce thème pour lister toutes les questions qui sont posées et faire en sorte qu'il y ait des réponses. Donc je vous promets qu'il y aura cela. J'ai été nommé par la Commission Nationale du Débat Public pour faire en sorte que toutes les paroles puissent être énoncées, que toutes les propositions puissent être entendues, qu'elles soient toutes analysées et qu'ensuite, ceux qui devront prendre des décisions les prennent en connaissance de cause. C'est leur problème. Si je puis me permettre, je ne veux pas squatter votre réunion, mais il se trouve que, en ce qui me concerne, j'ai été nommé garant de la concertation sur une petite partie du dossier, qui est celle de l'installation du transformateur électrique RTE. Il y a une ligne à haute tension qui passe dans le secteur, 400 000 volts. Il faut faire un centre de transformation de 90 000 volts et deux petits transformateurs. C'est relativement, je le reconnais, subsidiaire par rapport au problème général de l'enfouissement des déchets et même de la poursuite de l'activité nucléaire. Il n'empêche qu'il y a un certain nombre de problèmes qui se posent et que l'on peut poser publiquement, et que l'on ne peut laisser seuls RTE ou l'Andra éventuellement apporter des réponses. Où va se situer ce transformateur ? Il y a plusieurs possibilités d'implantation. Deuxièmement, dans un paysage qui est encore un paysage rural, comment va se positionner une activité, une installation industrielle ? Il semble que l'on puisse faire un peu mieux que ce que l'on voit un peu partout en France quand on s'y promène. Troisièmement et c'est la question que vous vous posiez Monsieur le Maire, quelles sont les potentialités et comment utiliser ces potentialités d'énergie extraordinaire, 90 000 volts. Alors que l'Andra va avoir besoin de même pas la moitié. Quelles sont les possibilités d'utiliser ces potentialités pour le développement du territoire ? Si j'ai pris la parole, pardon, c'est pour vous signaler qu'une concertation publique sur ce thème particulier, même s'il y a d'autres problèmes à régler, va démarrer à partir du mois de janvier, probablement le 13 ou le 14 et qui va durer un mois pour s'achever vers le 15 février 2020, juste avant la période électorale. A ce moment là, il sera possible de poser toutes les questions relatives à cette implantation de ce transformateur. Merci de m'avoir autorisé à le dire. Et le dossier sera public bien entendu.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Merci M. Stievenard.

Mme Corinne FRANCOIS, Bure stop 55

M. Stievenard vous êtes un facilitateur du projet, mais nous n'avons pas besoin de facilitateurs locaux. On veut d'abord nous parler d'une manne d'électricité qui va être implantée ici et savoir ce qu'on va en faire ? Mais ce n'est pas notre problème ! C'est de savoir si l'on veut transformer notre territoire en poubelle nucléaire qui va devenir invivable. Notre problème ? c'est la radioactivité ! Ce n'est pas l'électricité d'un transformateur qui va chauffer trois serres dans le coin ! Ce n'est pas ça du tout ! Comment vous définissez la concertation ? C'est quand même incroyable ! On a un petit peu l'habitude puisqu'ici en fait, vous facilitez le projet. Vous êtes en train d'organiser un projet dont on n'a même pas l'ombre de la certitude qu'il va se faire. Qu'est ce que vous venez faire à parler d'un transformateur qui va nous changer la vie ! Ce n'est pas de ça dont on veut parler ! On ne parle pas des conséquences du projet Cigéo pour le territoire. Ce

qui importe aujourd'hui, c'est qu'on ne peut pas contenir la radioactivité, la mettre dans le sous-sol, cela risque d'exploser, de flamber et on sera aux premières loges de la catastrophe. C'est ça qui intéresse la population. Et quand monsieur parle aussi des trains qui vont passer à ras des maisons, les faibles doses radioactives, qu'est-ce que cela fait ? C'est de ça dont il faut parler. Et après, si on consulte les gens, on ne fait pas juste une concertation, on organise une séance de démocratie citoyenne où c'est le citoyen qui décide. C'est de l'habillage ce que vous faites. C'est ridicule.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Merci Mme François.

M. Michel FRAICHE

Tel que le processus s'accélère, on va droit vers la disparition de deux villages et la désertification complète de tout le sud du département. Moi je ne le verrai pas parce que figurez vous j'ai 89 ans ! Vous voyez que de toute façon, cette assemblée est considérée comme quantité négligeable, ne serait-ce que l'exemple d'aujourd'hui où ces messieurs ne sont pas venus. Il y a des gens qui se sont déplacés de loin, moi je viens de Bar le Duc et on s'est déplacé sans être averti qu'il n'y aurait pas de séance valable. Je vous remercie.

M. Michel GUERITTE

On ne pourrait pas parler 5 minutes d'Unitech, lié à Cigéo ?

On est à Joinville et tout le monde en a entendu parler. Unitech est une installation nucléaire qui est en compensation de Cigéo et qui va créer 40 emplois. C'est quand même ça l'idée. On a trouvé dans des documents de la CCBJC (Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne), la preuve que c'est Areva qui est venu tirer un peu la jacquette de M. Ollivier pour lui dire : « cela serait drôlement bien que tu prennes ça, ce n'est pas grave pour les poissons de la Marne ».

Ce n'est pas le sujet mais comme cela je l'ai raccordé. Sachez quand même que j'aurais bien aimé que M. Ollivier nous dise quand est-ce qu'il prendra une position, une délibération dans sa mairie pour dire qu'il ne veut pas de cette cochonnerie. On aimerait bien qu'il se bouge. Parce que le 14 décembre, je crains que ce ne soit très chaud ici ! Vous avez vu ce qui circule, les RG sont au courant, il y en a dans la salle je ne suis pas inquiet. Croyez-moi, il va y avoir du grabuge. Joinville morte ! C'est moi qui a trouvé le slogan. Joinville morte ! On va faire de Joinville une ville morte. Il est encore temps et j'aurais aimé ce soir que l'on échange. Ce n'est pas le sujet mais c'est quand même très lié et c'est le préambule, parce que cela va très vite. Si on regarde les papiers, cela devrait être déjà construit. La pollution, là je rejoins ce que disait Corinne, dépêchons nous de faire l'état zéro, parce que la pollution arrive très vite.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

En réponse à la question, il n'y a pas de compensation. Il y a un développement économique qui se crée effectivement autour de Cigéo. Est-ce que c'est une

compensation ? Non. Concernant Unitech, il y a une enquête publique. Il faut y répondre et apporter des éléments. Je pense que Madame la Préfète qui tranchera attend ces éléments. Je sais que les opposants se mobilisent et c'est à juste titre, c'est normal d'apporter des arguments contre. Ils faut qu'ils soient scientifiques. Ils faut qu'ils soient circonstanciés et c'est bien. Ça fait partie d'un bon débat public. Si des éléments sont très clairement établis et qu'ils posent un problème au niveau de la santé des habitants, au niveau de l'eau, des ressources, je pense que la Préfète saura prendre sa responsabilité. Je me suis entretenu avec elle encore récemment. C'est à tout le monde d'apporter des arguments et une enquête publique est faite pour cela. Alors ensuite on peut dire : « tout est fait d'avance ». Non, on sera vigilant, nous commune de Joinville, on sera extrêmement vigilant de ce qui sortira de cette enquête publique. C'est vrai qu'il y avait deux parties, partie blanchisserie effectivement. Aujourd'hui dans la présentation du projet, il y a une autre partie de décontamination d'un certains nombres d'objets. Cela pose question. Donc il faut suivre le projet de très près. Michel, je sais que tu travailles dessus avec attention et avec un esprit scientifique.

Je voudrais dire que je suis un peu étonné de voir certaines personnes avoir une forme d'écologie par opportunisme et qui se mobilisent effectivement contre ce projet, qui a lieu sur le secteur de Joinville, notamment certains élus du nord du département qui ne se sont pas mobilisés beaucoup au sujet du dossier de la BAMAS, qui a 300 fois plus...

M. Michel GUERITTE

On s'est fait baiser, c'est différent ! C'était des pièces de rechange et ils avaient gommé le mot « usagées ». Si j'avais lu le mot « usagées », j'aurais réagi !

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Qu'importe ! Les élus s'avaient puisque c'est à côté de leur commune.

Moi ce qui m'intéresse, ce sont les argumentaires que vous allez proposer, scientifiques, autour de Bertrand Thuillier, mais peut-être d'autres. Il faudra peut-être renforcer ces argumentaires, une personne cela ne suffit pas. Mais je fais aussi la différence avec des personnes qui se mobilisent mais qui ont d'autres intérêts qui sont bien loin de l'écologie, croyez-moi !

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Merci Bertrand. Une dernière question, Jacques.

M. Jacques LERAY, CEDRA 52

Petite précision. On a eu la chance de rencontrer Madame la Préfète et elle nous a précisé qu'elle jugerait sur le dossier et qu'elle ne le jugerait que sur le problème de la blanchisserie. Ce qui est assez curieux parce que dans les documents de l'enquête publique, Unitech, promoteur du projet, explique tous les échafaudages que l'on va nettoyer, la location de matériel des entreprises... et je trouve que contrairement à ce que disait Bertrand, il paraît encore plus confiant que moi dans la parole de la Préfète, moi par contre, j'ai des

inquiétudes. Parce ce que le projet qu'on essaie de nous vendre, est-ce une blanchisserie dédiée au nucléaire ? Ou est-ce le complexe industriel blanchisserie, décontamination de ferraille ou d'objets ? Et en plus, entreprise de location ? Ce n'est pas très clair. Si Bertrand en sait plus...

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Cela doit être absolument précisé par la suite de l'enquête avec les nombreuses questions qui seront posées sur ce sujet là. On sera attentif. Il faut vraiment qu'Unitech dise les choses très clairement, sur son exploitation d'une part, la blanchisserie d'autre part. Et s'il y a d'autres choses, il faut également le dire très clairement, cela est évident. Mais je n'en sais pas plus.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Merci de votre présence. Bon retour et pour ceux qui veulent un petit en-cas avant de prendre la route, nous allons prendre le pot de l'amitié tout en discutant autour d'une collation. Bonne soirée.

Comité Local
D'Information et de Suivi



ANNEXES



Audition de la CNE 2

par

**L'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et
Technologiques**

Rapport n° 13

27 juin 2019

- Suite à la loi de 1991, après une large concertation conduite par le député Christian Bataille, les recherches de sites de stockage pour les déchets nucléaires ont été lancées. Trois sites ont été retenus en 1994, un dans le granite de la Vienne, un dans l'argilite de Meuse-Haute Marne, et un dans une argilite du Gard.
- Ces travaux de reconnaissance géologique ont permis de faire un choix sur des bases scientifiques solides résultant des travaux de l'ensemble de la communauté nationale. La CNE a constaté que les granites français, du fait de leur histoire géologique, sont très fracturés et donc inaptes à confiner des déchets sur de très longues périodes. Enfin, tenant compte du contexte sismo-tectonique dans la vallée du Rhône, le Gouvernement n'a pas retenu le site du Gard.

- Le socle des connaissances acquises par l'Andra et ses partenaires est maintenant robuste. La Commission apprécie favorablement l'effort de synthèse et d'analyse critique entrepris pour préparer le dossier de demande d'autorisation de construction (DAC) de Cigéo.
- La Commission constate que l'Andra dispose des éléments scientifiques et techniques nécessaires à un dépôt de la DAC en 2020.

La Commission attire l'attention sur l'extrême complexité des procédures administratives préalables à la construction et à la mise en exploitation de Cigéo.

- Les principes de la gouvernance de Cigéo se mettent en place progressivement grâce à l'outil que constitue le plan directeur d'exploitation (PDE), élaboré en application de la Loi sur la réversibilité.
- La responsabilité du projet Cigéo incombe à l'Andra. En conséquence, c'est à l'Andra de proposer le PDE au Gouvernement, en tenant compte des avis reçus des différentes parties prenantes et évaluateurs.
- Aussi devient-il urgent de préciser comment et par qui ces avis seront remis à l'Andra pour la préparation, l'exécution et l'actualisation du PDE. Un organe spécifique devrait être créé à cet effet.
- La Commission organisera chaque année une audition consacrée au PDE.

- La construction et l'exploitation de Cigéo nécessiteront de profondes évolutions au sein de l'Andra comme au sein du tissu industriel local qui devra bénéficier d'un accompagnement.
- La Commission recommande que ces évolutions intègrent au mieux l'ensemble des acteurs.
- L'Andra devra veiller à ce que ses compétences de maître d'ouvrage soient déployées au plus près du chantier et assumer pleinement ses prérogatives et responsabilités, notamment vis-à-vis de ses maîtres-d'œuvre et de l'ensemble des sous-traitants.
- L'ANDRA devra en particulier veiller à la traçabilité et à la conservation pérenne de ses décisions et réalisations étant donné la durée séculaire du projet.

- La gestion des déchets de faible activité est bien encadrée par les études demandées par les plans nationaux successifs (PNGMDR). Leurs conclusions apportent les éléments nécessaires pour faire évoluer la gestion des déchets de très faible activité (TFA) et préparer celle des déchets de faible activité à vie longue (FAVL).

- Néanmoins, la Commission regrette qu'aucune solution effective pour les FAVL ne soit toujours pas identifiée.

- Les orientations préconisées par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) repoussent à un horizon lointain le déploiement de RNR innovants, ce qui recule d'autant les recherches sur la transmutation initialement portées par le programme dédié à la Génération IV.
- L'absence de RNR pour consommer le plutonium conduit à augmenter progressivement la quantité de MOx usés. Pour éviter la construction de nouveaux entreposages, la PPE prévoit le multi-recyclage de l'uranium et du plutonium en REP. Ceci nécessiterait de déployer une flotte de nouveaux EPR et de créer des installations de fabrication et de retraitement d'un nouveau combustible MOx.
- De plus, l'inventaire des déchets de haute activité, comportant de plus en plus d'actinides mineurs, augmenterait rapidement.

- La PPE s'écarte significativement des objectifs de la Loi de 2006. Le fondement d'une telle stratégie paraît fragile au regard de la gestion des matières et déchets radioactifs. Présentée comme une première étape pour la maîtrise d'un cycle du combustible RNR, cette stratégie exigerait des investissements spécifiques lourds tout en reportant à très long terme les perspectives de transmutation dans des réacteurs de 4^{ème} génération.

- Le Commission souligne le risque de perte de compétences :
 - sur les RNR alors que la communauté scientifique française occupait une position de pointe dans ce domaine pour lequel des pays comme la Chine et la Russie font un effort significatif pour monter en puissance ;

 - sur la physique, la chimie et la physico-chimie des actinides, domaines d'expertise indispensables au développement de RNR, mais également à une gestion toujours plus sûre du parc actuel.

- Un nouveau type de réacteur est évoqué avec le développement d'un avant-projet de réacteur modulaire de faible puissance (SMR). Il posséderait une sûreté passive et pourrait être construit par l'assemblage de modules préfabriqués en usine.
- Par ailleurs, une nouvelle approche est apparue pour réaliser la transmutation des actinides. Elle utiliserait un laser de puissance pour produire des neutrons de 14 MeV grâce à une réaction de fusion. Ces neutrons seraient injectés dans un réacteur à combustible liquide (sels fondus) pour réaliser la transmutation. Des défis scientifiques et technologiques majeurs resteraient cependant à surmonter :
 - construire un laser de puissance nécessitant une technologie innovante qui n'est qu'en début de développement ;
 - développer une nouvelle filière nucléaire fondée sur l'utilisation d'un réacteur à sels fondus alors qu'il n'existe toujours pas de prototype et, encore moins, de filière industrielle au niveau international ;
 - disposer d'une filière industrielle de séparation en ligne des produits de fission à vie longue et des actinides mineurs qui nécessitera la mise en œuvre d'une installation téléopérée de grande ampleur au voisinage immédiat du réacteur.

- La Commission suivra le développement des SMR, projet nouvellement apparu dans la PPE, au regard de la gestion des matières et déchets radioactifs.
- Au stade actuel des connaissances, l'ampleur des développements requis au plan scientifique, technologique, et industriel pour l'approche laser est telle qu'il n'est pas réaliste de fixer une quelconque échéance pour une éventuelle mise en œuvre industrielle de cette filière qui ne fournirait pas d'électricité et dont on ne connaît ni la consommation en énergie ni le niveau de sûreté.
- Enfin, la Commission recommande que soit bâti un nouveau programme de R&D, incluant une recherche fondamentale forte, pour relever les nombreux défis liés à l'évolution de la politique électronucléaire qui se dessine. Ce programme devrait regrouper toute la communauté scientifique et technologique dans une action d'envergure et attirer une nouvelle génération de talents.

- Le stockage géologique des déchets HAVL-MAVL est la solution de référence dans les pays utilisant l'énergie nucléaire. Un stockage de combustibles usés est en construction en Finlande. En Suède, le projet est très avancé.
- Dans ces pays, la prise de décision comporte deux niveaux :
 - tout d'abord, la définition d'une démarche, le choix d'un site, le choix d'un concept de stockage et la préparation d'une DAC ;
 - Puis, successivement, l'acceptation de la demande, l'autorisation de construire, d'exploiter, et de fermer le stockage.
- La Commission observe que le franchissement de chaque étape requiert un processus transparent et participatif associant l'ensemble des parties prenantes (autorités locales et citoyens, autorités de sûreté et environnementales, évaluateurs scientifiques). Le Gouvernement dispose ainsi des éléments nécessaires à sa prise de décision.
- La Commission souligne que, dans la plupart des pays, les processus de décisions sont souvent très longs et qu'il convient d'être persévérant pour éviter un enlisement des dossiers qui aurait pour conséquence de reporter la charge des déchets sur les générations futures.



Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 - www.clis-bure.com